

**Zeitschrift:** Défis / proJURA  
**Herausgeber:** proJURA  
**Band:** 3 (2005)  
**Heft:** 11: Gestion des conflits Médiation

**Artikel:** La concentration, une alternative à la médiation : l'exemple de l'association pour le Parc naturel régional du Doubs  
**Autor:** Chardon Badertscher, Katia  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824106>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# La concertation, une alternative à la médiation

## L'exemple de l'association pour le Parc naturel régional du Doubs

**Une étude réalisée au milieu des années 1990 a démontré que la région concernée, soit 30 communes (25 jurassiennes, 4 neuchâteloises et 1 bernoise) connaît des richesses dans son patrimoine naturel, bâti, industriel, culturel et historique.**

**Cette région présente une homogénéité socio-économique, mais aussi un manque d'image et d'identité fortes, ainsi qu'une stagnation de l'emploi et de la population.**

**C'est sur cette base que l'association pour le Parc naturel régional du Doubs (APNRD) a vu le jour en 1999 puis a connu, très tôt, les affres du doute.**

Lors de sa première année d'existence en effet, il est apparu de façon assez violente que bien des acteurs pressentis pour jouer un rôle prépondérant, sinon moteur, au sein de l'association, ne comprendraient pas ce projet comme une occasion donnée à chacun d'exprimer ses difficultés pour, en partenariat avec différents milieux concernés, tenter d'apporter des solutions concertées aux problèmes évoqués. Leur interprétation était plutôt qu'il s'agissait d'une «mise sous cloche de leurs activités», d'un projet visant à faire de la région et de ses indigènes un centre d'attraction touristique flirtant avec la notion de zoo aux pensionnaires exotiques, sur le modèle tragi-comique, osons la comparaison, du scénario présenté par Jean Girault dans «La Soupe Aux Choux» et poussant les habitants du lieu à s'expatrier vers une autre planète... bref, d'une sérieuse menace.

Ce projet si bien pensé, consolidé par une puis plusieurs études, et bénéficiant même d'une aide fédérale importante, s'est donc heurté de façon très nette à ses futurs bénéficiaires (imaginés comme tels par les porteurs du projet, du moins). Si plusieurs raisons ont été invoquées par les partisans de ce concept pour expliquer cette réaction, c'est du côté des «op-

posants» au projet que l'analyse la plus claire a été formulée: la population du périmètre prévu pour ce projet et les différents milieux associatifs concernés n'avaient pas été associés à la genèse du projet, leur avis n'avait pas été sollicité, l'information était déficiente et le futur Parc naturel régional du Doubs était de fait perçu comme une pure théorie, inapplicable au terrain et à ses habitants.

Une «médiation», définie par le Petit Larousse 2003 comme une procédure de règlement des conflits, semblait indispensable si l'on souhaitait éviter que, comme tant de puits creusés en plein désert par des âmes bien pensantes, le Parc naturel régional du Doubs disparaisse faute d'appropriation du concept par les principaux concernés.

Cependant, après une auto-analyse critique, les porteurs du projet réunis au sein du comité de l'APNRD et issus de milieux très variés (délégués des communes et des milieux tels que la chasse, la pêche, l'agriculture, la forêt, la protection de l'environnement, le tourisme, etc.) ont décidé de poursuivre l'objectif consistant à mettre en place un parc naturel régional dans la région du Doubs, mais cette fois en harmonie avec les différents intérêts auxquels un tel parc pourrait profi-

ter. Pour ce faire, et afin d'éviter de devoir recourir à un tiers pour l'arbitrage, il a été établi que toute démarche entreprise tiendrait compte désormais avec respect du sens du mot «concertation» en tant qu'action, fait de se concerter, en particulier dans le domaine politique et social. Précisons que le fait de «se concerter» signifie s'entendre pour agir ensemble et que l'on peut également utiliser le verbe «concerter» de manière transitive, dans le sens de préparer une action en commun: concerter un projet.

Ce nouveau vocabulaire de référence a permis, peu à peu, en prenant le temps nécessaire aux rencontres entre milieux visant des objectifs traditionnellement opposés, de mieux faire connaître le concept de parc naturel régional et de mettre en évidence les attraits d'une telle plate-forme (ou table ronde) de discussion pour la région. Différentes commissions thématiques intégrant la population ont été constituées afin de développer des projets concrets qui, en dynamisant la création du parc, permettront de montrer mieux encore pourquoi et comment un parc naturel régional est l'outil de développement et de concertation idéal pour une région comme la nôtre.

Si le dialogue entre les acteurs d'un futur parc naturel régional dans la région du Doubs est aujourd'hui établi, un travail de longue haleine attend encore les protagonistes de ce dossier: il s'agit de prendre le temps d'écouter les uns et les autres pour mettre en place un outil de développement régional conciliant les besoins et les envies de l'ensemble des habitants. En un mot, cette démarche ambitieuse mérite une perpétuelle concertation.

Par  
**Katia Chardon  
Badertscher**

*Collaboratrice scientifique au sein de l'Association régionale Centre-Jura et, à ce titre, secrétaire de l'APNRD.*